

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 30 septembre 2025

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

24 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION

15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur Dimitri DUQUENNE, Monsieur Bruno WILLERON, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°110/129 – 09/2025

Objet de la délibération : Commande publique – Groupement de commandes – Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Objet : Commande publique – Groupement de commandes – Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-2 à L.2113-5 ;

Considérant le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population ;

Considérant que l'achat, dans le domaine du numérique est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et des prestations réalisées ;

Considérant que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;

Considérant que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;

Considérant que l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique ;

Considérant que le contrat actuel liant la collectivité et la société orange dans la fourniture des lignes de téléphonie fixe se termine en novembre 2025 ;

Considérant qu'il convient d'adhérer à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2025

Objet de la délibération : Commande publique – Groupement de commandes – Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Exposé des motifs :

La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms permet l'adhésion à différents marchés et accord-cadre dans le domaine informatique et téléphonique.

La commune souhaite adhérer à la CANUT. Ainsi, celle-ci pourra bénéficier des prix avantageux pour la fourniture de lignes téléphonique.

Par conséquent et ce afin de pouvoir répondre aux besoins de la commune, il convient de procéder à la signature d'une convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Fourniture de services, de télécommunication (fixe, mobiles, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles et services associés » pour permettre l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Il est précisé qu'à chaque souscription de marché ou d'accord-cadre, une convention devra être signée entre la CANUT et la commune. La souscription à un marché ou à un accord-cadre est payante.

Aussi, le prix est dégressif selon le nombre de souscription comme indiqué dans la brochure tarifaire ci-annexée.

Le coût de l'adhésion pour la commune est de 180 € TTC pour l'année.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'adhésion de la commune à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms ;
- **d'autoriser** la signature de toutes les conventions nécessaires à la souscription des différents marchés et accords-cadres proposés par la Centrale d'Achat du Numérique et des télécoms ainsi que toutes les pièces contractuelles nécessaires à l'exécution desdits marchés et accords-cadres ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



La Secrétaire de séance,
Francine MOURIKS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le

Publié ou notifié le

Le Maire,

Dorothée BERTRAND

